

## SEMINAIRE DE FORMATION :

« Les innovations apportées au droit des transports maritimes de marchandises par l'entrée en vigueur du nouveau Code de la Marine marchande de la CEMAC adopté le 22 juillet 2012 »

**DATE DE LA FORMATION : 14 AVRIL 2016 A L'HÔTEL SAWA DE DOUALA-CAMEROUN**

### Objectifs :

Le séminaire doit aider les participants à :

- ✚ Maîtriser les grandes évolutions récentes de la réglementation internationale des transports maritimes de marchandises ;
- ✚ Comprendre les enjeux de l'antagonisme persistant entre les intérêts des pays d'armateurs et ceux des pays de chargeurs et leurs conséquences sur la répartition du trafic maritime international
- ✚ Maîtriser l'environnement juridique actuel des transports maritimes de marchandises dans l'espace OHADA et CEMAC dominé par l'entrée en vigueur du nouveau Code de la marine marchande
- ✚ Comprendre la philosophie générale du législateur maritime de la CEMAC dont l'objectif était d'aligner la législation communautaire sur les *Règles de Rotterdam*
- ✚ Comprendre les enjeux juridiques et économiques du nouveau code et son impact sur les armements maritimes des pays africains
- ✚ Déterminer les forces et les faiblesses du nouveau code dans ses dispositions relatives au transport maritime de marchandises
- ✚ Maîtriser les grands axes de la réforme
- ✚ S'adapter aux nombreuses mutations intervenues dans les transports internationaux de marchandises notamment : le développement de la conteneurisation et le transport multimodal transmaritime ainsi que l'utilisation des documents électroniques de transport
- ✚ Etude de la jurisprudence maritime camerounaise.

### Personnes concernées :

Ce séminaire s'adresse aux :

- ✚ Magistrats ;
- ✚ Avocats
- ✚ Conseillers Juridiques
- ✚ Chercheurs
- ✚ Chefs de Division des Affaires Juridiques des Ministères
- ✚ Directeurs de la législation dans les Ministères
- ✚ Directeurs des affaires juridiques des entreprises publiques et privées
- ✚ Cadres et Agents des services juridiques et du contentieux des entreprises de transport maritime, transit, logistique et d'assurances maritimes
- ✚ Cadres et Agents portuaires.

**Programme :**

- ✚ **La réglementation internationale des transports maritimes de marchandises**
  - La Convention de Bruxelles du 25 août 1924 (*modifiée le 23 février 1968 et le 21 décembre 1979*)
  - Les Règles de Hambourg du 30 mars 1978
  - Les Règles de Rotterdam du 11 décembre 2008 et les perspectives de leur ratification par les pays africains membres de la CEMAC et de l'OHADA.
- ✚ **La réglementation communautaire des transports maritimes de marchandises**
  - Le Code de la marine marchande de la CEMAC du 22 décembre 1994 (538 articles) : contexte et philosophie générale
  - Modification du 3 août 2001 (600 articles) : contexte et orientation générale
  - Modification du 22 juillet 2012 (800 articles) : analyse et perspectives d'avenir du nouveau code.
- ✚ **La réglementation nationale des transports maritimes de marchandises : évolution et perspectives**
  - Le Code de commerce de 1807
  - La loi du 2 avril 1936 et son application au Cameroun
  - L'ordonnance n° 62/OF/30 du 31 mars 1962 portant code de la marine marchande camerounaise (301 articles).
- ✚ **Les enjeux juridiques et économiques de l'antagonisme Nord-Sud et leur impact sur le transport maritime international de marchandises**
  - Les enjeux juridiques : la délocalisation sournoise du contentieux maritime par la technique des clauses dérogoires de compétence
  - Les enjeux économiques : la répartition inéquitable du trafic maritime international ; la libéralisation du transport maritime international de marchandises et ses conséquences sur les armements africains ; la perte des parts de marché de fret et d'assurance par les compagnies africaines.
- ✚ **La philosophie générale du législateur maritime de la CEMAC à travers le nouveau code**
  - Actualiser la législation communautaire afin de l'adapter aux mutations récentes du transport maritime international de marchandises
  - Aligner la législation communautaire sur les Règles de Rotterdam
  - Analyse critique de la philosophie générale du législateur communautaire.
- ✚ **Les grands axes de la réforme**
  - Le principe de la liberté contractuelle
  - Le recours aux contrats de volume
  - Le retour à la longue liste de cas exceptés énoncés par les Règles de la Haye
  - Les obligations nouvelles des parties au contrat de transport maritime de marchandises
  - La responsabilité illimitée du chargeur
  - Le recours aux règles de la Convention de 1952 pour les procédures de saisie conservatoire de navires.
- ✚ **Etude détaillée des grandes innovations intervenues dans le nouveau code**
  - Les innovations relatives à la formation du contrat de transport maritime de marchandises
  - Les innovations relatives aux obligations des parties au contrat (exécution du contrat)
  - Les innovations inhérentes au contentieux des transports maritimes de marchandises
    - Les innovations relatives à la responsabilité du transporteur maritime
    - Les innovations relatives à la responsabilité du chargeur maritime.

**Logistique : CRAF**

Lieu de la formation : **Hôtel Sawa de Douala-Cameroun de 9H à 16H**

Mode de formation : Interactif, par vidéo projection

Date limite de réservation : 1<sup>er</sup> Avril 2016

Frais de participation : **100 000 FCFA TTC / Personne.**

**Contact:** Pr. **KENGUEP Ebénézer** (Maître de Conférences en Droit à l'Université de Douala et Expert Judiciaire près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala)

Tél. : (237) 233 05 58 70 / 699 55 48 11 / 673 29 35 83

Email : [ekenguep@yahoo.fr](mailto:ekenguep@yahoo.fr)

Site internet : [www.crafi.net](http://www.crafi.net)

**BULLETIN D'INSCRIPTION AU SEMINAIRE DE FORMATION  
DU 14 AVRIL 2016 À L'HÔTEL SAWA DE DOUALA**

(À nous retourner après l'avoir correctement rempli au plus tard le 1<sup>er</sup> Avril 2016)

SOCIETE : .....  
Adresse : .....  
Dossier d'inscription suivi par : .....  
Coordonnées téléphoniques : .....  
Nom et Prénom du Responsable des Ressources Humaines:  
.....

**Intitulé de la formation** : « Les innovations apportées au droit des transports maritimes de marchandises par l'entrée en vigueur du nouveau code de la marine marchande de la CEMAC adopté le 22 juillet 2102 ».

**Noms des personnes inscrites :**

Noms et prénoms	Fonctions	Téléphones	Adresses Email
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			
10.			

**Frais de participation :**

- Les frais de participation sont dus en totalité au moment de la souscription.
- Le paiement des frais de participation donne droit : à l'accès à la salle et à la formation, aux supports didactiques et à un exemplaire du nouveau Code de la marine marchande de la CEMAC, au certificat de formation, aux pauses café et au dîner de clôture.

**Modalités de paiement**

- En espèce contre reçu au siège du **CRAF** sis à **AKWA au lieu dit Fontaine Bebey Eyidi**, à côté de Paness Conseil.
- Par chèque à l'ordre de **CRAF**.

**Montant total versé en toutes lettres** : .....

**Renseignement et réservation :** Pr. KENGUEP Ebénézer, Maître de Conférences en Droit et Expert Judiciaire près la Cour d'Appel du Littoral et les Tribunaux de Douala  
Cabinet situé à Akwa, au lieu dit Fontaine Bebey Eyidi à côté de Paness Conseil  
Tél. 233 05 58 70 / 699 55 48 11 / E-mail : [ekenguep@yahoo.fr](mailto:ekenguep@yahoo.fr)

*Signature et cachet de l'entreprise*